

Agenda du cours de Droit matériel européen 2021-2022

Université de Liège

Pr. Dr. Pieter Van Cleynenbreugel

Assistants du cours : M. Valérian Fabry, M. Cyril Fischer et Mme Clélia Jadot

Le cours de Droit matériel européen poursuit un double objectif. D'une part, la transmission d'un savoir lié aux fondements juridiques du marché intérieur européen et des politiques qui en découlent sera offerte par le biais des cours magistraux. Ces cours abordent des questions sur les origines du marché intérieur et de sa structure juridique, y compris les rapports entre les traités et le droit dérivé et le rôle clé joué par la Cour de justice. D'autre part, le cours s'inscrit directement dans la formation pratique de futurs juristes amenés à utiliser le droit de l'Union européenne comme outil afin d'obtenir le résultat souhaité par son client/employeur ou toute autre personne intéressée. Les libertés fondamentales reconnues dans une jurisprudence abondante de la Cour de justice permettent de mettre hors d'application des règles nationales ou structurent directement de futures initiatives législatives. Il est dès lors crucial que tout juriste apprend comment et quand il/elle pourra ou devra utiliser ces libertés et comment il faut les intégrer dans un raisonnement juridique. A cette fin, le cours mise sur l'apprentissage de la résolution des cas pratiques. Dans l'objectif de faciliter l'apprentissage de cette compétence clé de juriste, nous avons décidé de diviser l'ensemble de l'amphithéâtre en deux plus petits groupes. Des semaines de cours théoriques (8h de cours) seront suivies de semaines de cours pratiques (2h de cours, mais en plus petit groupe, avec permanences et possibilité d'interactivité). Pendant les semaines de cours théoriques, votre présence est attendue aux trois séances de cours. Or pendant les semaines de cas pratiques, il ne vous sera demandé d'assister qu'à une seule séance. Vous devez impérativement vous inscrire à l'un des deux groupes qui seront mis sur pied à cet égard. Cette inscription s'effectue via eCampus et sera clôturée le 24 septembre 2021.

Lors des semaines théoriques, vous suivrez trois séances de cours par semaine (une séance de 2 heures et deux de 3 heures). Ces séances théoriques seront podcastées et resteront disponibles jusqu'à la fin de l'année académique (toujours sous réserve de problèmes techniques qui se manifestent malheureusement assez régulièrement). Les séances de cas pratiques, qui répètent la matière vue en cours théorique, ne seront pas enregistrées. Nous vous conseillons de participer dans la mesure du possible à ces séances en présentiel, puisqu'elles offrent une préparation utile à l'examen en janvier.

Lors des semaines de cas pratiques, vous ne devez assister qu'à une seule séance (celle du groupe auquel vous êtes inscrit). Les étudiants en conflit d'horaire sont invités à s'inscrire à un groupe leur permettant d'être présents. Nous vous laissons la liberté (sous réserve de places disponibles) à vous inscrire à un groupe dont l'horaire vous convient au mieux. Il est impératif de s'inscrire au plus vite à un groupe via eCampus.

Agenda détaillé du cours de Droit matériel européen

Semaine du 20 septembre : semaine théorique

1. Introduction au cours et au régime juridique du marché intérieur européen (20/9, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman)
2. Libre circulation des marchandises : champ d'application et droits de douane (21/9, 13h00-16h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août)
3. Libre circulation des marchandises : droits de douane (suite) et taxes d'effet équivalent (23/9, 8h15 -11h00, De Méan (B31), Sart-Tilman)

Semaine du 27 septembre : semaine de cas pratiques : casus marchandises – volet tarifaire

- Groupe 2 : 28/9, 13h00-15h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août
- Groupe 1 : 30/9, 9h00-11h00, De Méan (B31), Sart Tilman

Semaine du 4 octobre : semaine théorique

4. Libre circulation des marchandises : restrictions quantitatives et MEERQ – importation : Dassonville, Cassis et ses conséquences (4/10, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman)
5. Libre circulation des marchandises : *Keck et Mithouard* + harmonisation technique + justifications (5/10, 13h00-16h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août)
6. Libre circulation des marchandises : justifications (suite) et libre circulation des capitaux (7/10, 8h15 -11h00, De Méan (B31), Sart-Tilman)

Semaine du 11 octobre : semaine de cas pratiques : casus marchandises – volet non-tarifaire

- Groupe 1 : 11/10, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman
- Groupe 2 : 12/10, 13h00-15h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août

Semaine du 18 octobre : semaine théorique

7. Libre circulation des travailleurs : principes et exceptions (18/10, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman)
8. De travailleur à citoyen + citoyenneté européenne (19/10, 13h00-16h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août)
9. Citoyenneté européenne : la Directive 2004/38 et application exceptionnelle du droit primaire + l'espace Schengen et la crise Covid (21/10, 8h15 -11h00, De Méan (B31), Sart-Tilman)

Semaine du 25 octobre : semaine théorique

10. Etablissement/services : établissement des indépendants et des sociétés : principes clés (25/10, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman)

11. Etablissement/services : la directive services et le droit primaire + justifications et exceptions (26/10, 13h00-16h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août)
12. Libertés de circulation : récapitulatif (28/10, 8h15 -11h00, De Méan (B31), Sart-Tilman)

Semaine du 1^{er} novembre : semaine de cas pratiques : casus travailleurs et citoyenneté

- Groupe 2 : 2/11, 13h00-15h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août
- Groupe 1 : 4/11, 9h00-11h00, De Méan (B31), Sart Tilman

Semaine du 8 novembre : semaine de cas pratiques : casus établissement et services

- Groupe 1 : 8/11, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman
- Groupe 2 : 9/11, 13h00-15h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août

Semaine du 15 novembre : semaine théorique

13. Aides d'Etat : principes et exceptions (15/11, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman)
14. Aides d'Etat : procédure et mise-en-œuvre ; Marché intérieur – le statut des plateformes en ligne (16/11, 13h00-16h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août)
15. Plateformes en ligne et droit du marché intérieur (suite) (18/11, 8h15 -11h00, De Méan (B31), Sart-Tilman)

Semaine du 22 novembre : séance de cas pratiques – casus intégré (I)

- Groupe 1 : 22/11, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman
- Groupe 2 : 23/11, 13h00-15h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août

Semaine du 29 novembre : semaine théorique – récapitulatif et préparation à l'examen

16. Récapitulatif– Résumé du cours – Q&A (29/11, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman)
17. Préparation à l'examen – questions de connaissance et question de synthèse (30/11, 13h00-15h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août)

Semaine du 6 décembre : semaine de séances pratiques : casus intégré (II)

- Groupe 1 : 6/12, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman
- Groupe 2 : 7/12, 13h00-15h00, Salle Gothot (A1), Place du XX août

Semaine du 13 décembre : résolution de l'examen de l'année dernière

18. Résolution de l'examen de l'année dernière (13/12, 11h00-13h00, 303 (B7a), Sart-Tilman)